AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2026-01367-O

Requérant(s)	Baïlo Gingembre Sàrl, Rue de l'Hôpital 28, 2800 Delémont
Auteur du projet	Baïlo Gingembre Sàrl, Rue de l'Hôpital 28, 2800 Delémont
Description du projet	Aménagement d'une terrasse de 3 tables et 6 chaises devant l'épicerie/café Bäilo Gingembre durant la période estivale.
Cadastre(s), parcelle(s)	Delémont, 1057
Lieu-dit, adresse	Rue de l'Hôpital, 2800 Delémont
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone de transport, ZTA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	--
Date de parution du JO	12.11.2026
Début de la publication	13.11.2026
Échéance de la publication	14.12.2026

Ouvrage
Dimensions : Selon plans déposés.
Genre de construction : Terrasse avec tables et chaises.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Delémont, le 9 novembre2026

(réf.int. 103-2026)